



# Championnats jeunes du Val d'Oise REGLEMENT



## **Article 1 : Organisation**

Le CVOE organise les **Championnats jeunes du Val d'Oise** qualificatifs pour les championnats de Ligue jeunes Ile de France.

L'organisation matérielle est déléguée au Club d'Echecs Ermontois.

L'événement est réservé aux joueurs et joueuses des catégories jeunes ayant contracté une licence dans un club du département du Val d'Oise pour la saison en cours. Le nombre d'inscriptions est limité à 300 personnes toutes catégories confondues.

L'événement se déroulera en 7 rondes à la cadence de 15 min + 5 sec/coup, 4 tournois par catégorie d'âge sont prévus :

→ Les tournois qualificatifs mixtes pour les championnats jeunes IDF :

- U16 – Minimes
- U14 – Benjamins
- U12 – Pupilles

→ Le tournoi U18&U20 pour les catégories cadets-juniors.

Les résultats sont comptabilisés pour le classement FIDE rapide de décembre 2024.

Le tournoi permet de décerner les prix de champions et championnes départementaux du Val d'Oise.

## **Article 2 : Règles**

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

→ En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Cela implique :

o Le 1er coup illégal achevé et constaté par un ou une arbitre amène une bonification de une minute à l'adversaire.

o Le 2ème coup illégal achevé constaté par un ou une arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

→ Une personne n'étant pas arrivée devant sa partie au moins 15 minutes après son commencement sera déclarée perdante par forfait.

→ La partie sera déclarée perdue pour toute personne utilisant un appareil électronique non autorisé pendant sa partie - Téléphone, montre connectée - De la même manière, toute sonnerie d'un de ces appareils provoquera la perte de la partie pour la personne en sa possession.

### **Article 3 : Système d'appariement**

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs et joueuses en règle administrativement et qui se seront présentés au pointage.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le élo Rapide Fide. En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

①Le élo standard FIDE ②Le élo rapide FFE ③La considération que la personne est non classée.

### **Article 4 : Organisation**

**Lieu :** Complexe sportif Auguste Renoir - 20 rue du syndicat, 95120 ERMONT

**Droits d'inscriptions :** Le montant de l'inscription est fixé à 10€ par personne. La date limite d'inscription est le 8 novembre 2024.

**Prix :** COUPE ou MEDAILLE pour tous. L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Pointage : 09h30 à 10h15	
Ronde N° 1 à 3 : 10h30 à 12h10	Ronde N° 4 à 7 : 13h30 à 16h00
Remise des prix : Vers 17h00	

### **Article 5 : Départages**

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse : Buchholz tronqué suivi du Buchholz et enfin de la performance.

### **Article 6 : Conduite des joueurs**

- En cas de forfait non justifié, le joueur ou la joueuse est exclu de la suite de la compétition.
- **La présence des parents et autres accompagnants est interdite dans la zone de jeu lorsque les parties sont en cours.**
- Toute gêne ou irrégularité rencontrée pendant la partie doit être signalée par le joueur ou la joueuse avant que celle-ci ne soit terminée.
- En cas de désaccord avec la décision de l'arbitre, le joueur ou la joueuse doit le signaler immédiatement. L'arbitre en chef indiquera la marche à suivre pour la suite de la partie ou le résultat à prendre en compte.
- Interdiction de boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.

- Une fois la partie finie, les joueurs et joueuses vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

### **Article 7 : Participation / Titres / Qualifications IDF**

Champions et Championnes du Val d'Oise : Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie est sacré champion du Val d'Oise et la 1<sup>re</sup> de chaque catégorie est sacrée championne du Val d'Oise.

Qualification pour au championnat jeunes IDF :

#### **Seront qualifiés :**

(Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France)

- Pour la catégorie U12 : Les 21 premiers au classement général
- Pour la catégorie U14 : Les 13 premiers au classement général
- Pour la catégorie U16 : Les 9 premiers au classement général

➤ Qualification supplémentaires : Si, dans une catégorie, il y a moins de 3 garçons ou moins de 3 filles qualifiés, des repêchages seront assurés afin d'assurer la qualification d'au moins 3 garçons et 3 filles pour chaque catégorie.

### **Article 8 : Arbitrage et Organisation**

Arbitre en Chef :	Alban LAUER	Arbitre Open 1
Arbitre Secondant :	Jérôme APPENDINO	Arbitre Open 2
Arbitres de salle :	Yann MAREC Antoine APPENDINO Maelyss BIMONT	Arbitre Club Arbitre Jeune Arbitre Jeune
Organisateur de l'événement :	Florian BOURLET – Président du CVOE Bernard BRUGE – Président du Club d'Echecs Ermontois	